

ACADEMIE DE LEGISLATION

SEANCE PUBLIQUE du 7 décembre 2012

En ce vendredi 7 décembre 2012 je déclare ouverte la 161e séance publique de l'Académie de législation.

Cette séance est dédiée à la mémoire de Christian Boyer, membre de l'Académie depuis 2005. Il appartenait à la quatrième génération d'avoués, de père en fils et l'un de ses cinq garçons projetait de travailler avec lui comme lui-même avait travaillé avec son père. Il était avocat depuis le 1er janvier 2012. Agé de 48 ans, il nous a brutalement quittés un dimanche après-midi du mois de mai alors qu'il cultivait son potager. Je garde le souvenir d'un professionnel rigoureux et ouvert ainsi que d'un homme discret et attentif aux autres. Il était fier, à juste titre, en début d'année d'être l'un des co-fondateurs d'un réseau national sur internet regroupant avocats, huissiers, notaires, experts-comptables.

Je voudrais associer à cet hommage, un confrère de Maître Boyer, Maître Robert Dessart, lui-même ancien avoué, âgé de 64 ans, disparu en septembre.

2012 aura décidément été une année douloureuse pour l'ancienne compagnie des avoués de la cour d'appel de Toulouse qui comptait 17 membres.

Pour cette séance, je vous propose trois temps d'inégale durée :
une présentation de l'Académie, la remise de prix,
et la conférence de notre invité, Dominique Baudis, conférence suivie d'un débat.

Premier temps

L'Académie de Législation rassemble des avocats, des magistrats, des universitaires et d'autres juristes afin de contribuer au développement de la science du droit. Comme le disait un de ses membres un an après sa création : *l'académie réunit dans un même but l'école qui médite et enseigne, les magistrats qui examinent et jugent, la barre qui discute et combat*. Elle s'est réunie pour la première fois en mai 1851 à l'instigation d'Osmin Benech, professeur de droit romain qui a également été premier adjoint de la ville de Toulouse. L'Académie s'est placée, en 1855, sous le patronage du jurisconsulte Jacques Cujas, né en 1522 à Toulouse. Elle a été reconnue d'utilité publique en 1871.

Depuis sa création, l'Académie tient, chaque année, sept séances privées, auxquelles n'assistent que ses seuls membres, et une séance publique. Mais, son grand âge ne lui impose pas de se recroqueviller sur son glorieux passé. Bien au contraire, il lui commande de s'ouvrir.

L'Académie n'est pas une société secrète. Le nom de ses membres est accessible sur son site Internet. Je vous en donne l'adresse : academie-legislation.fr. Vous y trouverez également nombre des interventions de ses membres. Seuls nos débats restent privés.

Je saisis l'occasion pour me présenter à vous. Je me nomme Gilbert Cousteaux, je suis magistrat à la cour d'appel de Toulouse et je préside l'Académie pour quelques mois encore. J'ai succédé à Jacques Poumarède, professeur d'histoire du droit et en décembre prochain, un avocat du barreau de Toulouse, Michel Sabaté occupera cette place. Les présidents, dont la désignation correspond à la composition tripartite de l'Académie, passent à la différence des secrétaires perpétuels, les hommes-orchestre de celle-ci. Depuis sa création, douze ont occupé ce poste. La durée moyenne de la perpétuité dépasse ainsi les 13 ans, le record étant de 27 ans. L'actuel secrétaire perpétuel, en

fonction depuis 2004, est Jean-Pierre Pech magistrat honoraire, ayant terminé sa carrière en qualité de premier président de la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

Pendant près de cinquante ans, l'Académie a siégé dans une salle du tribunal de première instance jusqu'à son installation dans l'hôtel d'Assezat, légué par Théodore Ozenne à six sociétés savantes toulousaines, la doyenne de celles-ci étant l'Académie des jeux floraux -1323, la plus ancienne académie littéraire d'Europe.

Pour construire son avenir, l'Académie de législation s'inscrit dans une démarche d'ouverture.

Une double ouverture, à la cité et au-delà.

Une ouverture à la cité

– en 2011 par sa première participation au festival des savoirs partagés, la Novela, en organisant une conférence dans l'amphithéâtre du Museum d'histoire naturelle sur les cultures juridiques et la mondialisation de la justice . En 2012, en invitant à l'avant-première d'un documentaire sur les jurés d'assises dans la salle du Sénéchal,

– en 2013 par l'organisation de rencontres débats dans le cadre d'un café du droit. Le premier aura lieu le mardi 5 février à 18h30, le lieu n'est pas encore déterminé, il aura pour thème « mafias et démocratie ».

Une ouverture au delà de la cité

– en 2010, en mettant en ligne un site Internet qui permet un accès à son histoire et à sa doctrine mais aussi et surtout à des séances privées. Celles-ci font l'objet d'une captation et d'une diffusion via Dailymotion. Les travaux de l'Académie sont ainsi accessibles en France et dans le monde. Hier soir, sur le podium, en premier, la conférence « Tauromachie et droit » par Louis Rozès vue par 283 internautes, en deuxième « de l'identité constitutionnelle des Etats à l'identité constitutionnelle de l'Union européenne » par Marc Blanquet vue par 281 internautes et en troisième « avant la construction européenne, le patrimoine juridique commun » par Jacques Krynen vue par 279 internautes . Certes, c'est peu à l'échelle du web mais rapporté à la quinzaine de membres assistant en moyenne aux séances privées c'est beaucoup.

– en 2012, en créant une page sur Facebook, n'hésitez pas à la « liker »,

– toujours en 2012, en consacrant désormais à ses travaux un cycle de quatre conférences sur un thème unique - le premier choisi a été « Europe et droit » et en éditant un DVD de ces interventions. DVD adressé en particulier à tous les doyens des facultés de droit ainsi qu'aux directeurs des maisons de l'Europe. En 2013, le thème traité sera « Economie et droit ».

La mise en ligne des conférences et l'édition de ce premier DVD constituent une forme nouvelle de publication des travaux de l'Académie. Publication rendue possible par les soutiens anciens de la Ville de Toulouse et récents de la compagnie régionale des commissaires aux comptes ainsi que de la chambre interdépartementale des notaires. Soutiens que nous tenons à remercier publiquement.

Après le site Internet et la page sur Facebook, pourquoi ne pas ouvrir un compte sur Twitter pour relater les échanges lors du café du droit?

Deuxième temps, la remise de prix

Depuis trois ans, les travaux appelés à concourir peuvent avoir été soutenus non pas seulement à Toulouse mais aussi devant les 15 autres universités du Midi, du Midi ou des pays de droit écrit : de Bordeaux à Grenoble en passant par Toulon et Saint-Etienne.

Les thèses présentées doivent avoir obtenu la mention « très honorable avec les félicitations du jury ». Cette année, 18 thèses ont été reçues.

Quatre étudiants toulousains sont récompensés sur cinq lauréats alors qu'en 2010, un seul l'avait été sur cinq.

Il est remis à chaque lauréat la médaille de vermeil de l'Académie et un chèque de 750 euros.

750 euros en 2012? Mais, quel était le montant des prix par le passé?

Grâce à l'indicateur sur le pouvoir d'achat publié par l'INSEE, il est possible de procéder à des comparaisons :

en 1910, prix de 300 francs, soit 1100 euros actuels,

en 1924, prix de 600 francs, soit 510 euros actuels,

en 1952, prix de 20 000 francs, soit 405 euros actuels.

Aujourd'hui, 750 euros un juste prix!

Je vais appeler à tour de rôle les cinq lauréats.

PRIX BAZILLE (DROIT PUBLIC) remis par Jean-Pierre PECH, secrétaire perpétuel,

M. Laurent QUESSETTE – *Au croisement de l'Etat, du service public et du marché, recherches sur les chemins de fer en droit administratif français, thèse soutenue à l'Université de Toulouse I-Capitole sous la direction du professeur MAZERES*

PRIX GARRIGOU (ÉCONOMIE -GESTION) remis par Michel SABATTE, prochain président,

M. Amar FALL – *Systèmes de rémunération et motivation au travail : une approche par la théorie de l'autodétermination, thèse soutenue à l'Université de Toulouse I-Capitole sous la direction du professeur ROUSSEL*

PRIX MERLE (DROIT PÉNAL) remis par Gabriel ROUJOU de BOUBEE, trésorier,

Mme Diane PORTOLANO – *Essai d'une théorie générale de la provocation, thèse soutenue à l'Université Paul Cézanne d'Aix-Marseille sous la direction du professeur DI MARINO qui est présent parmi nous*

PRIX OURLIAC (HISTOIRE DU DROIT) remis par Bertrand GARRIGUES, ancien président,

M. Cyrille DOUNOT – *L'oeuvre canonique d'Antoine Dadine d'Auteserre (1602-1682). L'érudition au service de la juridiction ecclésiastique, thèse soutenue à l'Université de Toulouse I-Capitole sous la direction du professeur KRYNEN*

Cette thèse a été récemment primée, prix Jacques Cujas, par l'institut fédératif pour la recherche regroupant les huit équipes de recherche de l'université de Toulouse I Capitole à l'occasion de la remise pour la première fois cette année de prix de thèse.

PRIX OZENNE (DROIT PRIVÉ) remis par Jean DEVEZE, ancien président,

Mme Nathalie PICOD – *La remise de dette en droit privé, thèse soutenue à l'Université de*

Toulouse I-Capitole sous la direction du professeur SAINT-HALARY HOUIN.

Cette thèse a elle aussi été primée par le même institut, prix Gabriel Marty.

Toujours dans une volonté d'ouverture, en 2012, l'Académie a décidé de soutenir le premier documentaire réalisé par une jeune toulousaine, Alwa Deluze, sur les jurés d'assises, intitulé *l'intime conviction*. Il a été tourné lors d'une session d'assises à Foix en juin 2011. Il montre pour la première fois à la télévision les questionnements des citoyens tirés au sort pour juger des affaires criminelles, questionnements pendant les interruptions d'audience dans la salle où ils seront conduits à décider des peines, parfois lourdes, à infliger aux accusés qui comparaissent devant eux pendant plusieurs jours. C'est ce documentaire qui a été projeté en avant-première dans le cadre de la Novela.

Ainsi, depuis sa création et jusqu'à aujourd'hui, l'Académie soutient la réflexion dans le domaine du droit et de la justice, en ne négligeant aucun des supports de diffusion, qu'il soit écrit ou numérique.

Qui d'autre que Dominique Baudis peut remettre cette dernière médaille ici et maintenant ?

Enfin, le troisième et dernier temps, la conférence de notre invité.

Lors des séances publiques annuelles interviennent des personnalités qui ne sont pas membres de l'Académie. C'est ainsi qu'au cours des dernières années, ont été accueillies ici même, dans la salle Clémence Isaure de l'hôtel d'Assezat, le premier président et le procureur général de la Cour de cassation ainsi que le président du Conseil constitutionnel. Aujourd'hui, nous recevons le Défenseur des droits, dénomination à double sens. Le défenseur des droits est une institution et une personne.

Une institution

Le défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante. Unique en son genre, elle est chargée de veiller à la protection des droits et des libertés et de promouvoir l'égalité.

Inscrite dans la Constitution depuis 2008 et instituée par deux lois de 2011, elle regroupe les missions du Médiateur de la République, du Défenseur des enfants, de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) et de la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS).

Le Défenseur des droits est nommé par le Président de la République pour un mandat de 6 ans, non renouvelable et non révocable .

Une personne

Après une carrière dans le journalisme, Dominique Baudis a exercé plusieurs fonctions électives. Je n'en citerai qu'une : maire de Toulouse pendant trois mandats successifs. Il a ensuite présidé le Conseil supérieur de l'audiovisuel puis l'Institut du Monde Arabe.

Et, il à été nommé Défenseur des droits le 22 juin 2011 . Il est le premier à exercer cette fonction.

Gilbert Cousteaux
président de chambre
cour d'appel de Toulouse